Ministère
de l'Immigration,
de la Francisation
et de l'Intégration
Québec
Direction de l'immigration temporaire - Étudiants étrangers

Le 20 février 2026

Adresse :

N° référence individuel :
N° dossier :
N° demande en ligne :

Objet : Attestation de délivrance de votre Certificat d'acceptation du Québec pour études

Bonjour,

Nous avons le plaisir de vous informer que votre demande de sélection temporaire pour études est acceptée. Cette lettre d'attestation confirme la délivrance de votre Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études. Celui-ci vous est délivré sur la base des renseignements suivants :

- Nom à la naissance :
- Prénom :
- Date de naissance :
- Sexe :
- Catégorie : Étudiant étranger
- Période d'études :
- Programme ou niveau d'études :
- Nom de l'établissement d'enseignement : HEC Montréal.

À l'attention du gouvernement du Canada pour la demande de permis d'études : Cette lettre d'attestation confirme que la personne demandeuse dispose d'une place dans la part du Québec de la répartition des demandes de permis d'études ou en est exemptée.

Demande de permis d'études auprès du gouvernement du Canada

Vous devez maintenant présenter votre demande de permis d'études auprès d'immigration, Réfugié et Citoyenneté Canada (IRCC) accompagnée de cette lettre. Pour obtenir le guide d'instruction et les formulaires relatifs à une demande de permis d'études, visitez le site Web d'IRCC. Compte tenu des délais de traitement des demandes, nous vous recommandons de présenter votre demande de permis d'études dès maintenant.

Certificat d'acceptation du Québec

Lorsque votre permis d'études entrera en vigueur, votre CAQ sera valide uniquement pour l'établissement d'enseignement, le niveau d'études et la durée inscrits sur cette lettre d'attestation.

Vous pouvez changer de programme d'études, mais celui-ci doit rester au sein du même établissement d'enseignement et être de même niveau ou de même cycle que celui inscrit sur votre CAQ. Pour tout autre changement, vous devrez obtenir un nouveau CAQ pour études, à moins de vous trouver dans une situation où vous n'avez pas besoin du CAQ pour études.

Cette lettre devra être utilisée pour:

- Présenter votre demande de permis d'études auprès du gouvernement du Canada;
- Répondre aux exigences des établissements d'enseignement concernant la présentation d'un CAQ pour études.

Notez que le numéro de votre CAQ pour études correspond au numéro de dossier indiqué en haut de cette lettre.

Important : Le CAQ représente uniquement le consentement du gouvernement du Québec à un séjour temporaire. Pour prolonger votre séjour au Québec, vous devrez présenter une nouvelle demande de sélection temporaire.

Si vous souhaitez prolonger votre séjour d'études, il est fortement recommandé d'entamer vos démarches **au moins trois mois** avant la date d'expiration de vos autorisations.

Respect des conditions et obligations relatives au CAQ et au permis d'études

Durant votre séjour d'études au Québec, il est important de respecter les conditions et les obligations liées à votre CAQ pour études et à votre permis d'études, notamment :

- Étudier au niveau d'études et au sein de l'établissement d'enseignement pour lesquels vous avez obtenu le consentement;
- Faire de vos études votre principale activité;
- Détenir une assurance maladie et une assurance hospitalisation pour vous et les membres de votre famille qui vous accompagnent pour toute la durée de votre séjour.

Informations complémentaires pour votre séjour au Québec

Vous pouvez vous informer sur les possibilités de travail pour les étudiantes et étudiants étrangers et leur conjointe ou conjoint sur le site d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

Notez que, même après l'acceptation de votre demande, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration peut communiquer avec vous ou transmettre des documents dans votre dossier en ligne. Vous avez donc la responsabilité de mettre à jour vos coordonnées, notamment votre courriel, dans votre dossier en ligne ou en communiquant directement avec le Centre de contacts clientèle.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, consultez la page Web Séjour d'études au Québec. Pour toute question ou pour nous joindre, consultez les coordonnées du Ministère.

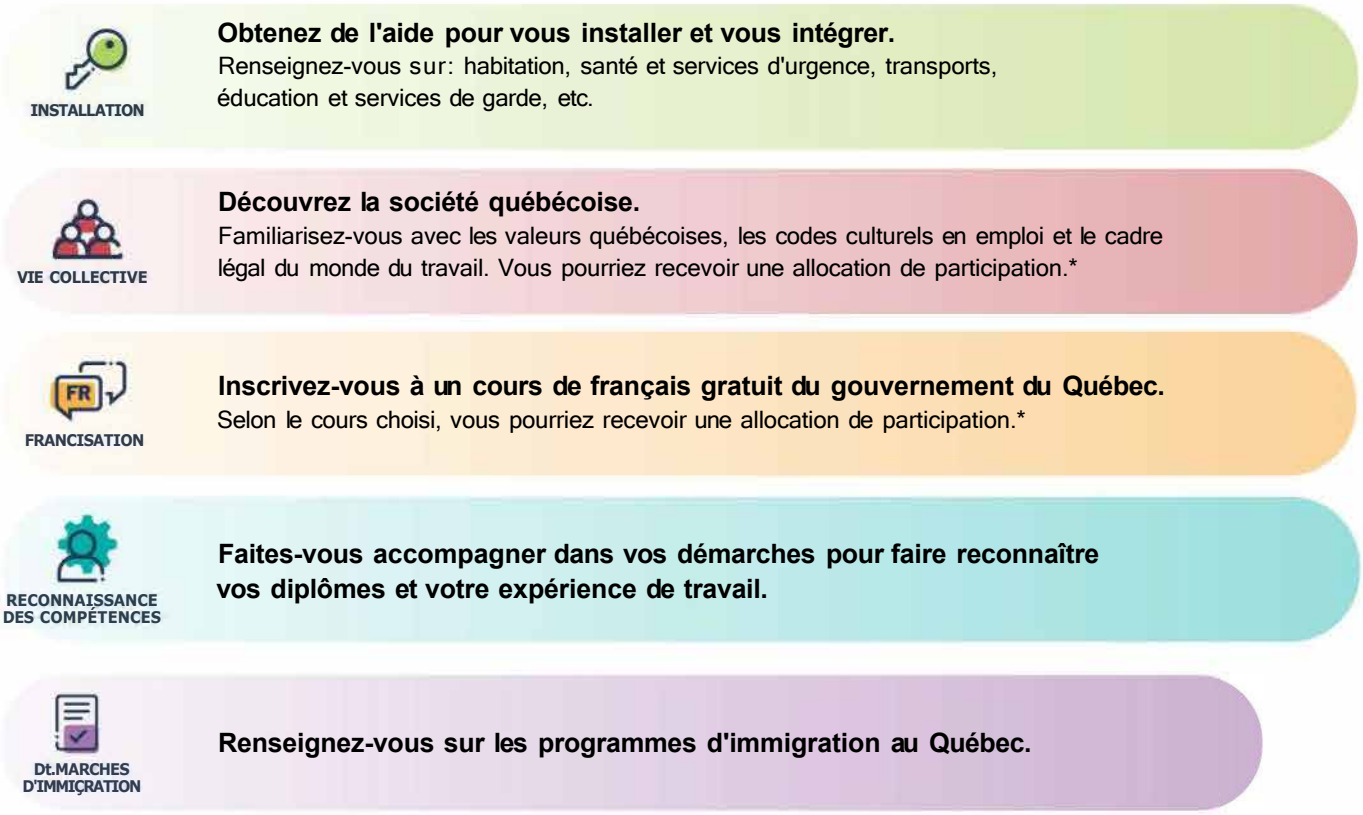
Sincères salutations,

Agent(e)



Vous préparez votre départ pour le Québec ou vous venez d'arriver?

Accompagnement Québec est un service gratuit et personnalisé offert aux personnes immigrantes. Il facilite votre intégration et votre participation, en français, à la société québécoise. Présents dans toutes les régions du Québec, nos agentes et agents d'aide à l'intégration vous aident à préparer un plan d'action individualisé qui couvre plusieurs domaines.



*Des conditions s'appliquent.

Commencez à préparer dès maintenant votre installation dans une région du Québec en vous inscrivant au service avec votre numéro de référence individuel. Dans votre compte Arrima, cliquez sur *Créer un nouveau dossier* et choisissez l'option *Accompagnement Québec.* Fournissez ensuite les informations demandées.

Pour plus de renseignements sur Accompagnement Québec et vous y inscrire, consultez notre site Web.